

## **Atelier n°3 : « Le PLUi dans un cadre de ressources et d'ingénierie plus vaste que l'intercommunalité »**

*Malgré un contexte de fortes évolutions institutionnelles des intercommunalités (restructuration des schémas départementaux en cours et débat sur les nouveaux périmètres d'EPCI à l'horizon 2017) et considérant qu'il n'est pas seul sur son territoire, l'EPCI qui se lance dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) peut saisir cette démarche comme une opportunité pour capitaliser un maximum de données, d'études, voire de ressources humaines en ingénierie existantes sur son territoire.*

*Pour l'intercommunalité et les communes impliqués dans un PLUi, l'enjeu est bien de pouvoir faire des économies d'échelle voire des économies financières, alors même que certaines communes se posent déjà la question de savoir si elles doivent ou pas mener à bout leur procédure de révision générale sur le document d'urbanisme (pour celles qui sont en cours de révision de POS ou PLU).*

*Au travers du PLUi, l'EPCI doit pouvoir s'appuyer sur une vision plus large de son territoire et se donner les moyens d'aller chercher les ressources d'ingénierie, financières, d'études... là où elles existent, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.*

### **14H00 – 14H30 Présentations introductives**

- Les ressources mobilisables via l'ADEME

*par Jean-Paul Georges, ADEME Auvergne-Rhône-Alpes*

- Retour d'expérience sur l'accompagnement du Parc Régional du Livradois-Forez auprès des communautés de communes qui se lancent dans leur PLUi

*par Martin Voiret du Parc régional du Livradois-Forez*

- Retour d'expérience du Pays de Gex sur l'articulation entre le PLUi et d'autres démarches territoriales TEPOS-TEPCV

*par Pierre Alain Thibaud de la communauté de communes du Pays de Gex*

### **14H30 - 15H30 Séance collective de travail et d'échanges autour de 2 questions**

*Animateurs de la séance collective : Jean-Paul Georges de l'ADEME, Sandrine Vaz-Brossard et Claire Boisset de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise*

**Question n°1** : Comment inscrire le PLUi dans une démarche économe en ressources et en moyens ? Savoir capitaliser et utiliser les ressources existantes, en études et en ingénierie ?

**Question n°2** : Quelle gouvernance mettre en place pour un PLUi fédérateur des acteurs du territoire autour d'une vision plus large ? Et remporter leur adhésion au projet de l'EPCI ?

*Les deux rapporteurs de cet atelier seront nommés parmi les participants volontaires le jour de l'atelier.*